

DECRET N° 80-105 du 29 avril 1980

chargeant le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, de l'intérim du Camarade Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique pour compter du 29 avril 1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

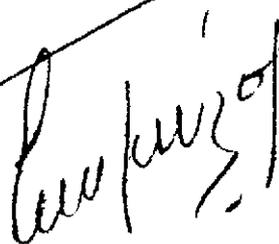
- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret n° 80-101 du 26 avril 1980 chargeant le Camarade VILON-GUEZO Romain, Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire, de l'intérim du Président de la République pour compter du 27 avril 1980,

DECRETE :

Article 1er.— Pour compter du 29 avril 1980, le Camarade François DOSSOU, Ministre des Transports et des Communications, assurera l'intérim du Ministre de la Santé Publique pendant l'absence du Camarade Paul KPOFFON.

Article 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 29 avril 1980
Pour le Président de la République absent,
le Premier Vice-Président de l'Assemblée Nationale
Révolutionnaire, chargé de l'intérim,



Romain VILON-GUEZO

Ampliations : PR 8 QPC 6 CC/PRPB 4 SGG 4 ANR 6 MTC-MSP 6 Autres Ministères 20 SPD 2
BN 2 UNB-FASJEP 4 DPE-DAJL-INSAE 6 ICE et ses Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chano. 3 BCP 1
JORPB 1.-